CARENTAN Les MARAIS

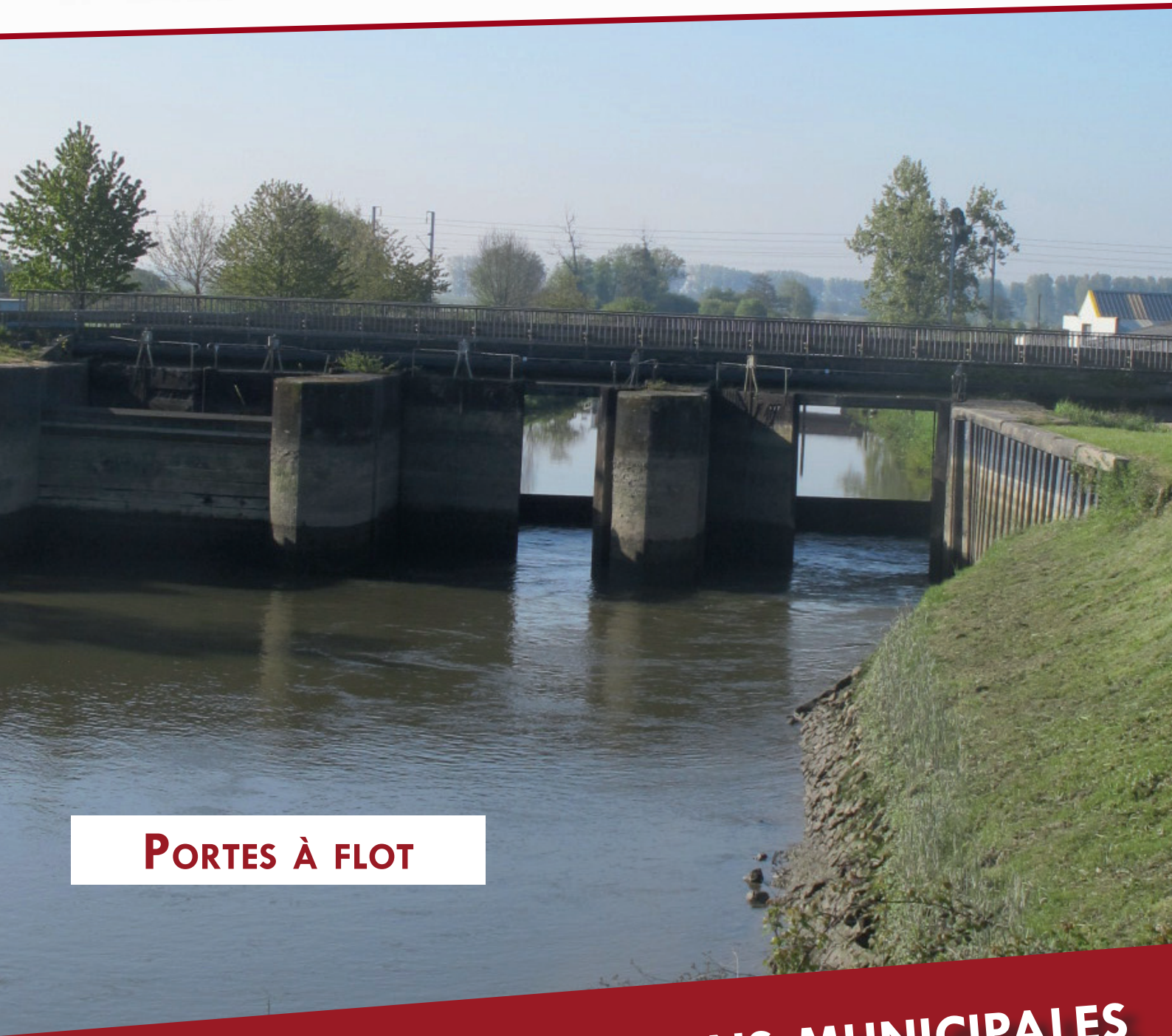

Portes à flot

Bulletin d'informations municipales

Juin 2017

Jean-Pierre Lhonneur,
Maire de la commune nouvelle *Carentan les Marais*,
Maire délégué de la commune historique *Carentan*.

ÉDITO

Bienvenue dans ce nouveau bulletin de Carentan les Marais, c'est le premier depuis l'arrivée de nos voisins de la presqu'île ! Vous pourrez le constater, une part importante est consacrée aux évènements de chacune des communes historiques. Cela répond à la charte que nous avons co-rédigée, à savoir garder l'identité de chaque localité en y maintenant la vie sociale ou associative. Cela ne signifie pas pour autant que chacun doit rester chez lui dans son village pour se divertir ou s'investir dans une association. Il est important que les habitants de l'ensemble de notre territoire se connaissent davantage et puissent partager ensemble des moments de convivialité. Je vous invite donc, par exemple, à profiter de la fête de la musique qui aura lieu cette année à Saint-Côme-du-Mont ou à assister à la mise au marais à Houesville ou dans les grèves à Brévands. Cela pourrait être l'occasion pour certains d'entre vous de découvrir les marais, une des richesses de notre territoire, notre trait d'union qui caractérise le nom de notre commune nouvelle. Alors, si le cœur vous en dit, si vous appréciez le calme et la tranquillité, laissez-vous prendre par la beauté et le caractère à la fois mystérieux et magique de ces lieux. Par tous temps, vous serez séduits par la formidable lumière qui inonde le marais : tel un miroir, il reflète à la fois le sol, la mer et le ciel, lieu propice à la méditation, au ressourcement, à l'émerveillement. Zones insalubres au moyen âge, les marais ont été façonnés par l'homme et protégés de la mer après la mise en place des portes à flots au 18ème siècle. Ils sont devenus des sources de revenus pour les agriculteurs et ont, de ce fait, pu au fil des ans nourrir les populations locales.

Après ces évocations poétiques, quelques actualités : nous avons évoqué ci-dessus les portes à flots, celles de la Taute vont être enfin déplacées cette année. Elles protègeront définitivement les biens et les populations des parties basses de Carentan et de Saint-Hilaire-Petitville. L'usine des Maîtres Laitiers a démarré comme prévu début avril et la mise en service des nouvelles lignes de Dupont d'Isigny est en cours. La nouvelle station d'épuration destinée à accueillir les effluents de ces deux usines a été réalisée dans les temps et sera bientôt entièrement fonctionnelle. Sous la responsabilité de la Communauté de Communes, le parking du marché aux bestiaux est transformé avec l'arrivée d'activités commerciales sans oublier les travaux préliminaires à l'arrivée de l'abattoir en 2018. Les travaux d'aménagement du centre-ville avancent à grands pas et, même s'ils créent une gêne indéniable pour la circulation, ils apporteront une amélioration notable pour le stationnement et l'esthétique dans cette partie historique de la ville. Plusieurs lotissements sortent de terre et les parcelles sont déjà réservées. Plusieurs autres sont en projet à Carentan ou dans les communes déléguées.

Toutes ces actions sont le résultat direct ou indirect de l'engagement et la motivation sans faille de vos élus municipaux ou communautaires pour développer notre territoire et le rendre encore plus attractif.

Bien à vous,
J-.P. Lhonneur

INFOS PRATIQUES

Carentan les Marais

Les mairies

ANGOVILLE-AU-PLAIN
☎ 02 33 71 99 58
commune-angoville-au-plain@orange.fr
Jeudi de 10h30 à 11h30

BREVANDS
☎ 02 33 42 14 46
mairie.brevands@wanadoo.fr
Mercredi de 14h00 à 17h30
Vendredi de 14h30 à 18h00

CARENTAN (siège social)
Boulevard de Verdun
50500 CARENTAN LES MARAIS
☎ 02 33 42 74 00 Fax 02 33 42 74 29
mairie.contact@carentan.fr
www.carentan.fr
du Lundi au Jeudi
de 8h45 à 12h15 et de 13h15 à 17h45
Vendredi
de 8h45 à 12h15 et de 13h15 à 16h45

HOUESVILLE
☎ 02 33 42 07 08
mairie.houesville@wanadoo.fr
Jeudi de 9h à 12h

SAINT-COME-DU-MONT
☎ 02 33 42 41 87
mairie.stcomedumont@wanadoo.fr
Mardi de 14h00 à 18h00
Vendredi de 9h00 à 12h00

SAINT-PELLERIN
☎ 02 33 42 13 04
mairie.stpellerin@wanadoo.fr
Mardi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
Jeudi de 14h00 à 18h00

LES VEYS
☎ 02 33 42 17 86
commune-de-les-veys@wanadoo.fr
Mardi de 13h30 à 14h30

SOMMAIRE

Édito du Maire 2

Civilité 4
Notre environnement, c'est l'affaire de tous

Angoville-au-Plain 5

Brévands 6

Carentan 8

Portes à Flot 8

Extension de la station d'épuration 9

Aménagements aux alentours de l'église et du square Mac Auliffe 10

Lotissements communaux 12

Comité consultatif Seniors 13

Les roses de la Manche 14

Corrida de Noël 15

Médiathèque 16

Houesville 18

Saint-Côme-du-Mont 20

Saint-Pellerin 22

Les Veys 23

Décisions du conseil municipal 24

RSA 25

Etat-Civil - du 1er oct. 2016 au 28 fév. 2017 26

Gros plan 28
Clinique vétérinaire des marais

Compteur Linky 30

Agenda des manifestations 32

Civilité

Notre environnement, c'est l'affaire de tous

Vous n'êtes pas sans savoir que nous devons limiter au maximum l'utilisation de pesticides dans nos espaces verts et dans vos jardins. Il faut s'en féliciter pour notre environnement et notre santé. Cependant, il y a quelques désagréments : les mauvaises herbes, avec le retour du printemps, s'invitent sur nos trottoirs. Des habitants nous disent parfois : «Mais que font les *services de la ville ?*». Il nous semble bon de rappeler que **chaque habitant doit entretenir le trottoir devant son habitation** et ne pas attendre tout de nos services techniques qui sont fort occupés à des tâches multiples et variées. Nous pouvons d'ailleurs les en féliciter.

Notre environnement, c'est l'affaire de tous. Chacun d'entre nous doit faire l'effort de désherber son petit bout de trottoir, de ramasser les détritus devant sa maison, de balayer les feuilles mortes. Nous avons de la chance de vivre dans une ville agréable, dans un environnement préservé mais **nous pouvons et nous devons encore faire mieux**. Cela passe également par l'entraide avec son voisin qui n'a peut-être pas la possibilité de le faire. Une canette de soda, un emballage de gâteaux jonchent le trottoir ? Sachons nous baisser pour les ramasser et les mettre au recyclage. N'attendons pas que quelqu'un d'autre le fasse à notre place.

Nous ne pouvons pas parler de notre environnement sans parler des **déjections canines qui envahissent encore et toujours notre ville. Cela est inacceptable et intolérable**. Chaque propriétaire doit ramasser les déjections de son animal de compagnie. Les déjections canines posent de véritables problèmes :

- de propreté urbaine et d'environnement,
- d'hygiène : prolifération des microbes,
- de sécurité : risque de chute pour les personnes non-voyantes, les personnes âgées, les personnes handicapées, les enfants,
- de finances : charges financières importantes pour assurer le nettoiement des sites souillés (c'est-à-dire un coût pour chacun d'entre nous),
- de relationnel entre les habitants.

Nous réfléchissons à **augmenter très nettement les contraventions pour ces infractions** car il s'agit dans ce cas de négligence et de manque de civisme.

Avec les beaux jours, sortons dans les rues de notre ville et rendons la encore plus belle, plus propre, plus agréable pour ses habitants, pour les visiteurs.

Comité Vie quotidienne

Angoville-au-Plain

Dimanche 8 janvier 2017, Vœux du Maire, Daniel Hamchin, galette des rois et passage du Père-Noël en présence de Jean-Pierre Lhonneur, Maryse Le Goff, Annie-France Fossard, Françoise Alexandre, Jacques Miclot ainsi que des maires délégués Danièle Giot, Raymond Brotin et Jean-Marc Darthenay.

Les nouveaux propriétaires de la ferme de la guidonnerie, désormais « Domaine Airborne » ont présenté leur projet pour la réouverture de l'auberge fin mai 2017.

Ce sont des Hollandais : Carli et Anja Velisseu.

Un couple d'Italiens a acheté une ancienne ferme (PC de Colonel Sink lors du Débarquement 1944), ils loueront des gîtes, ils s'appellent Eraldo Baudino et Jacqueline Dalmasso.

Michel Mauger a quitté Saint-Côme-du-Mont pour s'installer à Angoville (anciennement ferme de Jacques Léonard).

Animations prévues

Cérémonie le samedi 3 juin pour les commémorations du Débarquement :

- 10h30 : Messe à l'église
- 11h30 : hommage aux vétérans à la stèle.

Brévands

LES PEINTURES MURALES DE LA CRYPTE

L'Eglise Saint-Martin de Brévands est d'une architecture complexe, car transformée plusieurs fois au cours des siècles.

De l'époque romane ne subsistent que des éléments d'appareillage du mur de la nef et une partie de la croisée et des bras du transept. Le chœur actuel a été reconstruit au XVIIe siècle. Mais sous ce dernier a été découverte en 1944, lors des bombardements, une crypte, ou une église antérieure.

Les peintures murales de la crypte ont été classées parmi les monuments historiques le 19 février 1954. On peut y voir notamment une vierge à l'enfant assise, ainsi que la crucifixion du christ entouré par la Vierge et Saint Jean l'évangéliste.

Ces peintures datent de la fin du XIIIe siècle.

LA MISE AUX GRÈVES :

Elle est fixée au 28 avril 2017 et se déroule sur la journée entière. 279 bêtes sont mises à la pâture chaque année, sur un peu plus de 97 hectares, jusqu'au 15 novembre, date à laquelle leurs propriétaires respectifs viendront les chercher.

Luc, notre garde, passe chaque matin entre 2 et 3 heures à faire le tour de la parcelle et vérifier que tout est en ordre. Malheureusement, il a décidé de faire valoir ses droits à la retraite à la fin de cette saison et nous serons alors fort dépourvus, les candidats à la reprise se faisant rares. Avis aux amateurs !

Commémoration :

La commémoration en l'honneur des parachutistes de la 101ème Airborne aura lieu cette année le dimanche 4 juin 2017 à partir de 10 heures, au lieudit « Le Moulin ».

Le 8 juin 2014, les cendres de Jack Womer, vétéran américain, avaient été déposées à l'intérieur du monument, par sa fille Ellen. Mr Womer était le dernier survivant des Filthy 13 (les 13 dégueulasses). Il avait reçu la légion d'honneur par le Maire de Carentan en 2013. Il est décédé en décembre la même année, et conformément à ses dernières volontés, ses cendres reposent désormais à Brévands, là où il avait combattu en 1944.

Carentan

PORTES À FLOT

Les portes à flot c'est enfin parti !

Cela faisait des années qu'il en était question, le chantier des nouvelles portes à flot débute enfin. Les anciennes portes devraient être enlevées et les nouvelles portes mises en place d'ici la fin de l'automne. Le chantier va s'étaler du printemps à cet automne si les conditions météorologiques et maritimes ne viennent pas perturber le chantier.

Les portes à flot empêchent l'eau de mer de remonter dans les marais lors des marées hautes, elles sont couplées à un système de vannages qui permet de maintenir un certain niveau d'eau douce en amont dans les marais pour concilier les usages de chacun (agriculteurs, chasseurs, pêcheurs...).

Les 3 paires de portes existantes, situées sous le pont de la RD 974 à Saint-Hilaire-Petitville et 1 paire au niveau de l'éclusette sont dégradées, les 4 nouvelles paires de portes seront, quant à elles, situées sous la RN13, plus près de la mer.

C'est l'entreprise AUBERT-LABANSAT de Coutances qui vient de remporter ce marché de construction et de déplacement des portes. La fabrication des portes est en cours aux ateliers. Elles seront également équipées de vantelles d'1 m², afin de permettre la circulation des poissons migrateurs et notamment des civelles, à certaines périodes de l'année.

Les portes seront posées depuis le pont de la RN13, dont la circulation sera momentanément déviée, après avoir posé des « batardeaux » pour permettre à l'entreprise de travailler au sec.

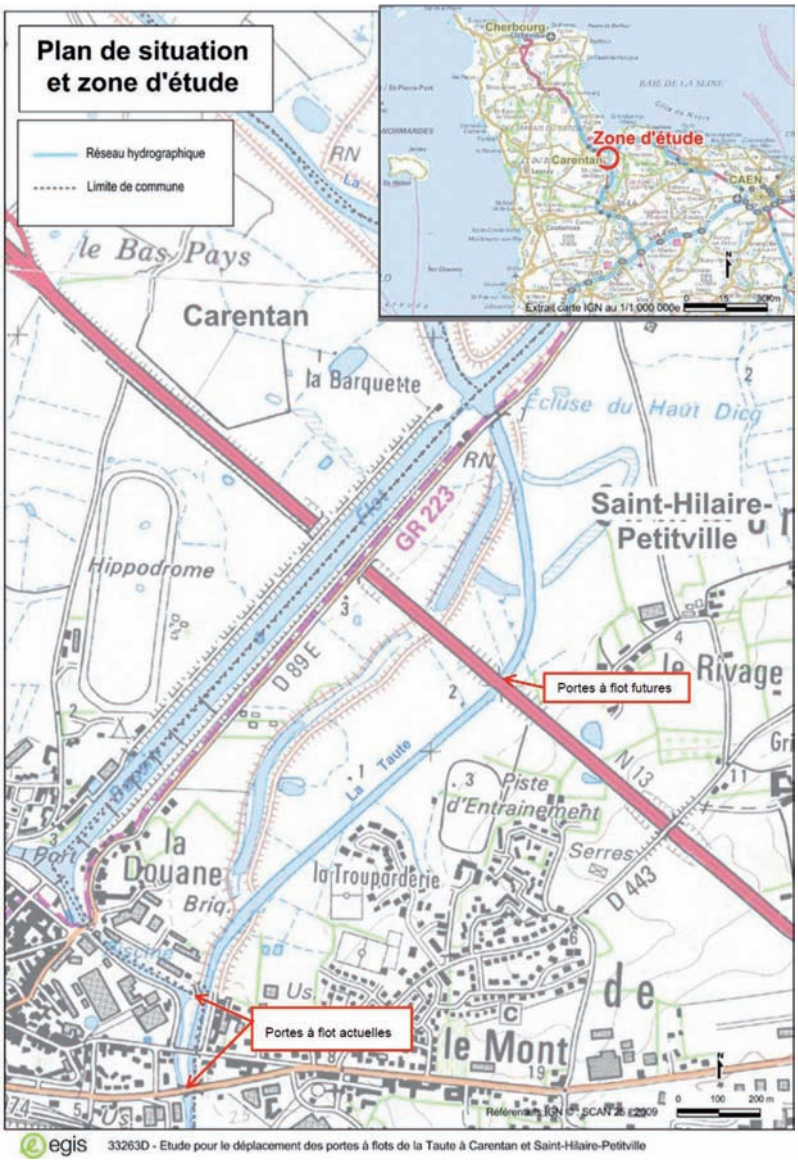

Vue en plan des travaux projetés

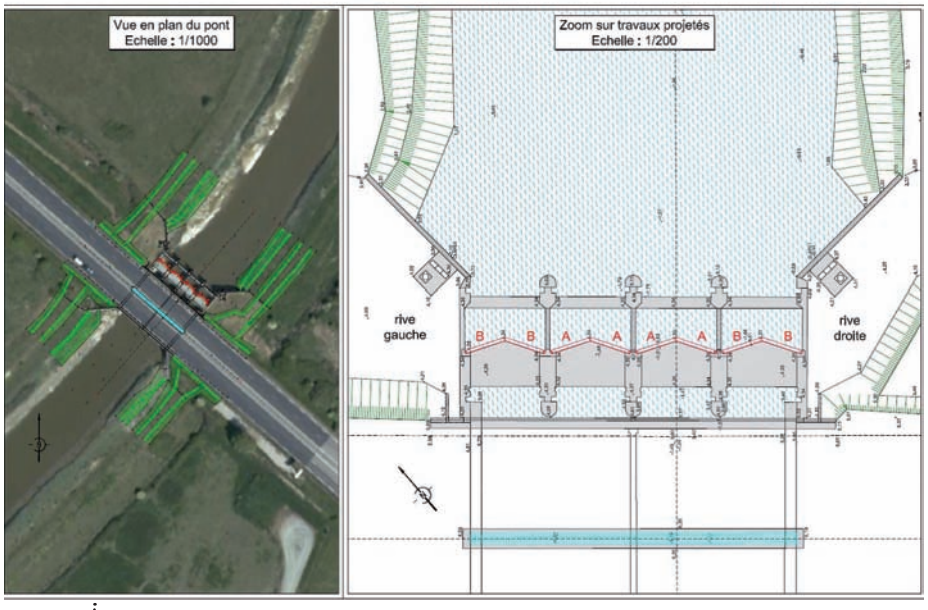

Le montant total de l'opération (études et travaux) s'élève à 841 174 € HT. Des aides de l'Etat au titre de la Dotation pour les Territoires Ruraux, de l'Agence de l'eau pour la continuité écologique, de la Région et du Département ont été accordées à la collectivité. Ce sont ainsi 267 615 € HT de reste à charge qui seront financés par les communes de Carentan les Marais, Saint-Hilaire-Petitville et l'Association Syndicale des bas-fonds de la Taute.

Yannick Luthi-Maire,
Responsable du service Environnement

STEP

Les travaux d'extension de la station d'épuration en phase finale

Afin de permettre la fiabilisation de la filière de traitement et de permettre le développement urbain et économique local de la ville, il avait été décidé d'étendre les capacités de traitement de la station d'épuration de 25 000 équivalents-habitants à 66 500 équivalents-habitants.

Ce projet intègre, outre les développements urbains potentiels des communes raccordées tels qu'envisagés dans le Schéma de Cohérence Territoriale du Pays du Cotentin, les projets de développement des Maîtres Laitiers du Cotentin et de Dupont d'Isigny.

Les travaux, débutés depuis août 2016, sont réalisés par le groupement d'entreprise SOGEA NORD OUEST TP (Process, équipements hydrauliques, électricité), GTM Environnement (pré-épuration), GTM Normandie Centre (Génie Civil et canalisations) et LEHODEY TP (Terrassements).

Les conditions météorologiques de cet hiver et de ce printemps ont permis un respect du planning pourtant serré.

Les ouvrages de prétraitements, à savoir le dégrillage par tamis rotatifs, le dessableur, le dégraisseur et le « bioréacteur de 800 m³ » sont en service. Ils répondent parfaitement aux cahiers des charges fixés au départ. Les séries d'essais déjà réalisées donnent entière satisfaction. Le bioréacteur, innovation technologique du site, va permettre d'abattre de moitié, la charge carbonée de l'effluent, dès l'entrée en station, avant de le répartir sur les deux bassins d'aération, le nouveau et l'existant.

Les essais et les réglages sont cependant encore en cours pour la filière de traitement. Celle-ci comprend un nouveau bassin d'aération de 5 000 m³ et nouveau clarificateur de 660 m² pour 2 500 m³.

Pour la filière des boues, c'est un nouveau bâtiment de 58 m de long (2 560 m³) qui est prêt à accueillir les boues « pâteuses » (produites à 16 % de matières sèches), qui seront chaulées en complément de la table d'égouttage existante qui, elle, produit des boues plus « liquides » à 6,5 % de MS.

Cette approche sécuritaire va permettre plus de 8 mois de stockage pour les quelques 1 034 tonnes de MS de boues qui devraient être produites à terme, ce qui devrait laisser assez de souplesse pour les épandages agricoles envisagés ensuite.

Les équipes de la SAUR, gestionnaire actuel du site, s'approprient au fur et à mesure les ouvrages et le nouveau process avec les équipes des constructeurs SOGEA.

Les délais et les coûts de 4 490 970 € ont été respectés pour ce véritable défi. Les enjeux étaient importants : disposer d'une installation permettant de traiter efficacement l'ensemble des effluents (domestiques et industriels, actuels et à venir) selon les exigences règlementaires, dans un délai très court et à un coût d'investissement et de fonctionnement maîtrisé. Les effluents de la nouvelle usine des Maîtres laitiers arrivent déjà à la station qui réagit bien.

Les financeurs publics (Agence de l'Eau et Département) ont répondu présents, permettant ainsi à la collectivité de respecter le plan de financement fixé.

Le prochain rendez-vous sera donc l'inauguration de la station, envisagée après l'été.

Yannick Luthi-Maire,
Responsable du service Environnement

Carentan

AMENAGEMENTS AUX ALENTOURS DE L'EGLISE ET DU SQUARE MAC AULIFFE

L'ouverture du Pôle de santé libéral et ambulatoire puis de la résidence Mac Auliffe a considérablement modifié la vie de ce quartier. Une réflexion a été menée et une réorganisation du stationnement et des cheminements piétonniers était nécessaire pour la sécurité de tous.

Comme vous avez pu le constater depuis plusieurs semaines, les travaux d'aménagement des abords de l'église sont en cours.

Après la réalisation de fouilles archéologiques, durant le mois de février, la phase de requalification de cette partie du centre-ville a débuté avec les travaux de voirie et réseaux.

Les objectifs de cette opération sont :

- d'organiser le stationnement afin de l'optimiser et de créer 60 places de stationnement supplémentaires. Il y en a actuellement 80.
- de sécuriser les cheminements piétonniers et cyclistes par la création de trottoirs aménagés répondant aux normes d'accessibilité et par la mise en place d'une zone 30 sur l'ensemble de la voirie concernée.
- d' améliorer l'éclairage des alentours de l'église et des façades de celle-ci. L'architecte des bâtiments de France a préconisé la mise en place d'une bande de gazon au pied de l'édifice comme cela devait être le cas à l'origine.

Dans le cadre de cette opération, la préservation des arbres anciens voire centenaires a été une exigence. 33 arbres ont été abattus, la majorité d'entre eux étaient dans un état sanitaire compromis. 32 arbres seront replantés principalement le long de l'avenue Qui Qu'en Grogne.

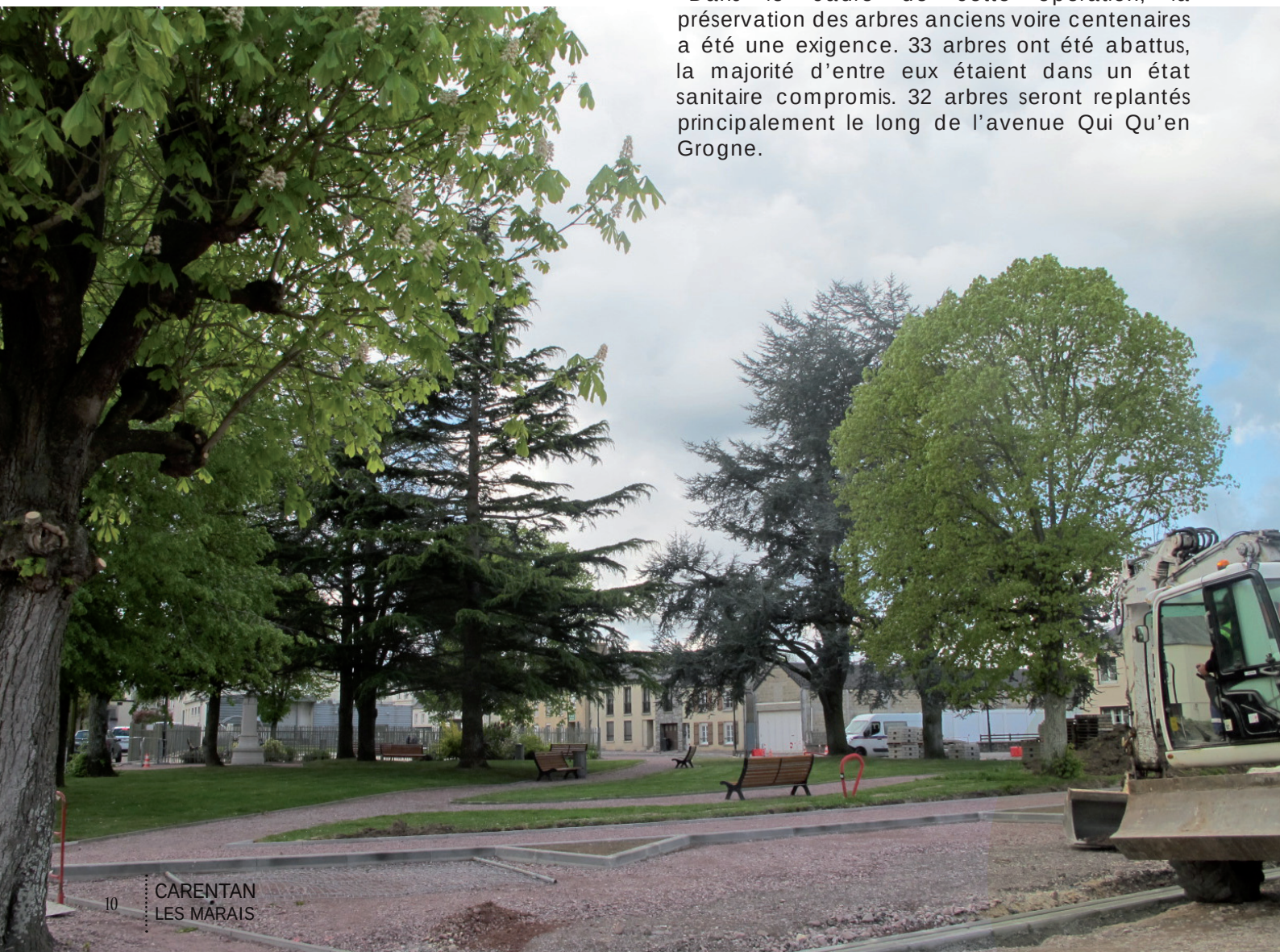

La requalification urbaine des abords de l'église vise à valoriser notre centre-ville tout en veillant à faciliter l'accès aux commerces et aux services de proximité avec une offre de stationnement satisfaisante.

Ces travaux devraient être achevés au cours de la première quinzaine du mois de juin, avec la mise en place du mobilier urbain (bancs, range-vélo et poubelles).

La commune de Carentan les Marais bénéficie d'une aide de l'Etat au titre du Soutien à l'Investissement Public Local d'un montant de 336 750 € et d'une subvention de la Région d'un montant de 100 000 €. Le montant restant à la charge de la commune s'élève à 445 220 € H.T.

Espérant que cette réalisation satisfera le plus grand nombre, la commune vous remercie pour votre compréhension quant à la gêne occasionnée qui ne pouvait être évitée.

Jean-Pierre LHONNEUR,
Maire

LOTISSEMENTS COMMUNAUX

Devant la forte demande de terrain à bâtir, le Conseil Municipal a lancé simultanément l'étude de trois lotissements communaux.

Aujourd'hui deux d'entre eux (Lotissement Boulevard du Cotentin et Lotissement du Passeux) sont viabilisés et toutes les parcelles ont trouvé acquéreur.

Les travaux du troisième lotissement « Le Clos Bataille 2 » sont actuellement en cours, la viabilisation devrait être achevée au cours de la première quinzaine de juin. La municipalité réfléchit déjà au lancement d'un nouveau lotissement afin de pouvoir répondre à la demande.

Lotissement Boulevard du Cotentin

Ce micro-lotissement compte 6 parcelles, la viabilisation est achevée depuis le mois de juillet 2016, certaines constructions sont déjà en cours.

Lotissement du Passeux

Ce micro lotissement situé chemin du Passeux est viabilisé depuis début avril 2016, les constructions devraient commencer dans les prochaines semaines.

Lotissement du Clos Bataille

Ce lotissement compte 33 lots pour de l'habitat individuel et deux macro-lots destinés à accueillir 3 logements chacun minimum. Cinq lots individuels (lots 29 à 33) et les deux macro-lots initialement réservés sont aujourd'hui disponibles à la vente.

Comité consultatif Seniors

Dimanche 12 Mars 2017 : Le comité consultatif « Seniors » a voulu rassembler les aînés de notre grande ville de Carentan les Marais, une semaine après la fête des grands-mères. Comme de coutume, un service transport a été mis en place afin de ne priver personne de cette manifestation, ouverte également aux résidents de l'EHPAD. C'est avant tout l'occasion de faire oublier à tous soucis et solitude.

La troupe des « Joyeux Colibris », fidèle à ce rassemblement, est venue nous interpréter « Qu'importe le Flocon », comédie de Anny Daprey, auteur local. Le rire a été un remède exceptionnel à tous les tracas des quelques 200 spectateurs.

Un goûter a été ensuite servi à tous par les membres du comité.

Après ce nouveau succès, nous allons maintenant travailler à la réussite du repas champêtre, qui aura lieu le vendredi 30 Juin sur l'hippodrome Maurice de Folleville, pour nos aînés de 75 ans et plus.

Puis suivront :

Le dimanche 1er Octobre, un après-midi récréatif, qui rassemblera à nouveau nos aînés autour d'une pièce de théâtre, produite par la troupe « Carentank'acteurs » et suivie du traditionnel goûter.

Le 14 Décembre, nous convierons les personnes seules de 77 ans et plus pour le réveillon annuel.

En plus de ces animations, le comité consultatif « Seniors » assure :

Le transport en ville : Rappelons que les minibus de la ville sont à votre disposition pour vous transporter en centre ville et vers les grandes surfaces les :

Lundis de 9h30 à 12h
(pour « Seniors »)

Mardis de 14h à 16h30
(pour tout public)

Jeudis de 14h à 16h30
(pour « Seniors »)

Vendredis de 9h30 à 12h
(pour « Seniors »)

Sur demande en mairie la veille.

Repas mensuel : Chaque mois de Septembre à Juin, un repas, au prix de 8,30 € est concocté pour toute personne de 65 ans et plus, au restaurant scolaire de la rue Sivard de Beaulieu

Madame Legastelois : Reçoit en mairie un lundi sur deux ou sur rendez-vous pour conseil ou aide éventuelle.

Nicole Legastelois,
Adjointe

Les Roses de la Manche

100 % des bénéfices reversés à

CONTRE LE CANCER
LA LIGUE 101 comités

CARENTAN

24 juin

Départ : 17h

5 Km Féminin

MARCHE OU COURSE

Ensemble contre le Cancer du Sein

CONTRE LE CANCER LA LIGUE 101 comités

IRIS MANCHE

tendanceOUEST PRESSE • RADIO • WEB

MINI ENVERGURE AUTO

VILLE DE CARENTAN LES MARAIS

RÉGION NORMANDIE

LA MANCHE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Inscriptions: www.lesrosesdelamanche.com

Corrida de Noël

Du monde et des sourires !

Ils étaient 1 076 inscrits et autant à passer la ligne d'arrivée. Du jamais vu pour la 12ème édition de la Corrida de Noël. Les organisateurs, le service des sports de Carentan les Marais et le CS Carentan athlétisme, n'en revenaient pas de cette formidable participation « Quel plaisir de voir tout ce monde dans les rues de Carentan ! »

Les coureurs étaient là mais les spectateurs également. Le soleil aidant, tous les ingrédients étaient réunis pour une si belle réussite. Les bénévoles qui ont œuvré depuis le milieu de la nuit pour mettre en place les barrières et les circuits étaient aussi satisfaits que les coureurs.

Pour le challenge « Crédit Agricole » mis en jeu pour les écoles, ce sont 586 enfants qui ont défendu les couleurs de leurs établissements scolaires. Quel bonheur de voir tous ces jeunes déambuler dans les rues avec tant de sourires sous les yeux émerveillés de leurs parents et familles.

Pour cette édition, 7 écoles s'étaient donné rendez-vous sur le macadam carentanais. L'école des Roseaux de Carentan remporte le trophée avec 97 enfants classés et se voit offrir une dotation en matériel de sport par notre partenaire.

Nous vous convions, avec plaisir, à la prochaine édition qui aura lieu le 10 décembre 2017.

Mickaël Montigny,
Responsable Service des Sports

Médiathèque

RAPPEL

La médiathèque est ouverte au public :

Le lundi de 10h à 13h

Le mardi de 15h à 18 h

Le mercredi de 10h à 19h

Le vendredi de 15h à 18h

Le samedi de 10h à 15h.

Il n'est pas nécessaire d'être inscrit pour fréquenter la médiathèque.

Cependant l'abonnement à la médiathèque est obligatoire pour emprunter des documents :

Moins de 18 ans : GRATUIT

Plus de 18 ans : 10 €/an

Avec une carte de lecteur, on peut emprunter jusqu'à 4 livres, 4 magazines, 1 DVD et 1 CD audio.

Le prêt est consenti pour 4 semaines à l'exception des DVD (15 jours) et des nouveautés (3 semaines).

Renseignements au 02.33.42.74.25

quelques chiffres

Tout d'abord, quelques chiffres des premiers mois d'activité à la médiathèque : du 19 octobre au 31 décembre 2016 la médiathèque a effectué **222** nouvelles inscriptions :

111 enfants de 0 à 14 ans
91 adultes de 15 à 64 ans
20 adultes de plus de 65 ans.

Au 4 avril 2017, nous comptabilisons **396** inscrits :
232 enfants de 0 à 14 ans,
130 adultes de 15 à 64 ans
34 adultes de 65 ans et plus

Du côté des prêts, 13 825 documents ont fait l'objet d'un prêt :

10 770 livres toutes sections confondues
2 117 DVD toutes sections confondues
778 magazines
160 documents sonores, livres enregistrés ou CD musical

ANIMATIONS

JUIN

EXPOSITION VISAGES DE LA LIBERATION (PORTRAITS DE SOLDATS) par Denis van den Brink 1er juin au 31 juillet 2017

PRESENTATION DE L'EXPOSITION par Mr Van Den Brink à la médiathèque, le samedi 17 juin 13h30-14h30 et le lundi 19 juin de 11h à 12h

GRANDE VENTE DE LIVRES SORTIS DES COLLECTIONS
Le vendredi 30 juin et le samedi 1er juillet.
Horaires : vendredi 30 14h00 -18h00
Samedi 1er 10h00-15h00

FETE DE LA MUSIQUE mercredi 21 juin FANFARE D'IPAD

JUILLET / AOUT

BIBLIOTHEQUES DE RUE
Installation éphémère d'une bibliothèque avec caisses de livres, et lectures d'albums sur le territoire de Carentan les Marais, les mardis et vendredis matins.

EXPOSITION D'ILLUSTRATEURS JEUNESSE
Du mardi 18 juillet au samedi 2 septembre

Dans le cadre du printemps des poètes : Atelier d'écriture du mercredi 29 mars 2017 animé par Claire Page de l'association Mots et marais (association faisant vivre un atelier d'écriture)

Les animations adultes

Cultur'c@fé

Le 4ème samedi du mois à 10h30.

Cinéma, lecture, musique...
Un moment convivial pour échanger d'une boisson chaude.

En 2017 :

Le 27 mai
Le 24 juin
Le 23 septembre
Le 28 octobre
Le 25 novembre

Découverte des tablettes de la médiathèque

Le 1er mercredi du mois de 15h à 16h.

En 2017 :

Le 7 juin
Le 6 septembre
Le 4 octobre
Le 6 décembre

Les rendez-vous numériques

Le 1er samedi du mois de 11h à 13h

Un rendez-vous de 30 minutes autour du numérique.

Sur rendez-vous au 02.33.42.74.25

En 2017 :

Le 3 juin
Le 7 octobre
Le 4 novembre
Le 2 décembre

Dans le cadre du printemps des poètes : la dictée

Les animations jeunes

Les bébés lecteurs

Tous les 2 mois
Le mardi de 9h30 à 10h.

Des lectures, des comptines... un moment privilégié pour les enfants jusqu'à 3 ans

En 2017 :

Le 9 mai
Le 10 octobre
Le 12 décembre

Kestulis ?

Le club lecture jeune

Tous les 3 mois
Le vendredi à partir de 16h30.

Un moment d'échange (lecture, ciné, musique...) pour tous les jeunes à partir de 10 ans.

En 2017 :

Le 16 juin
Le 15 septembre
Le 15 décembre

Des histoires pour les enfants de 3 à 6 ans

Le 3ème samedi du mois à 11 h00

En 2017 :

- 17 juin
- 16 septembre
- 21 octobre
- 18 novembre
- 16 décembre

Soirée pyjama

Tous les 2 mois
Le mercredi de 17h30 à 18h

Des lectures pour les enfants de 6 à 10 ans

En 2017 :

Le 14 juin
Le 13 septembre
8 novembre

Nouveau !

La médiathèque va s'enrichir d'un nouveau service

PORTAGE DE LIVRES IMPRIMES OU AUDIO A DOMICILE

Vous avez des difficultés de déplacement ?

La Médiathèque de Carentan les Marais vous propose un service de portage de livres à domicile.
Ce service permet aux personnes qui sont dans l'incapacité temporaire ou permanente de se déplacer à la médiathèque de pouvoir recevoir, consulter et emprunter des livres.
L'objectif est de rompre également l'isolement et de permettre l'accès à la lecture et aux loisirs.
Ce déplacement est gratuit mais l'inscription à la médiathèque est nécessaire pour pouvoir bénéficier de ce service.
Le portage se déroulera le jeudi à partir de 14h, à raison d'une fois par mois.
Vous pouvez emprunter :
4 livres
4 magazines
1 DVD 1 CD
Pour 4 semaines

Infos Houesvillaises

Carentan les Marais depuis le 1er janvier 2017, a accueilli trois nouvelles communes, Brévands, Saint-Pellerin et Les Veys, ce qui porte le nombre d'habitants à 8 500 en valeur arrondie.

INFOS PRATIQUES : modification des **jours d'ouverture de la mairie** déléguée de Houesville, en raison du peu de fréquentation, la permanence est assurée uniquement **le jeudi matin de 9 à 12 heures**.

Le **site Internet** de Carentan les Marais existe et peut être consulté, une actualisation incluant toutes les communes historiques est en cours de mise à jour.

RAPPELS :

Ordures Ménagères : il est rappelé que le tri sélectif est en vigueur dans la commune et que des containers spécialisés sont à disposition au niveau de l'atelier municipal.

Les containers nécessitant une remise en état, sont prélevés par la société prestataire de service sans remplacement de ceux-ci, malgré nos demandes répétées, en raison d'un manque de containers de rechange.

Certains riverains ont effectué une demande de mise en place d'un container collectif pour le ramassage hebdomadaire des ordures ménagères, les personnes intéressées par ce système sont priées de s'adresser à la mairie de Houesville.

Les encombrants sont impérativement à déposer directement à la déchetterie par leur propriétaire.

Animaux en divagation : les propriétaires sont responsables des dommages causés par leurs animaux et sont passibles d'amendes.

Où en sont les Travaux prévus au budget 2017 ?

Supervisés par les Services Techniques de Carentan les Marais

Église : Réfection des plâtres et peintures intérieures et étude mise en place de projecteurs extérieurs basse consommation, devis en cours.

Marais : Pose de barrières aux entrées du marais des Mottes et de l'Ecluse, remise en état du marais du Pommier après la saison 2016, travaux en cours.

Cimetière : Remplacement du portail sur l'entrée principale et mise en place d'un second point d'eau dans la partie nouvelle du cimetière, devis en cour pour le portail, mise en place du second point d'eau réalisé.

Habitations : Travaux d'étanchéité extérieure du pignon du 16 devis en cours.

Réfections des intérieurs du n°4 et n°10 l'Epine, main d'œuvre réalisée par les nouveaux locataires, matériel fourni par la commune nouvelle. Fourniture et pose de volets au 4 l'Epine par l'entreprise Jacqueline (de Houesville).

Incendie : Réfection borne incendie de la Croix Pan, étude en cours.

Electrification : Etude sur la faisabilité de l'enfouissement des lignes électriques du centre bourg (place de l'Eglise), devis et dossier en cours d'élaboration en collaboration avec le SDEM 50.

Voirie : Etude de pose de panneaux de limitation de vitesse avec rappel et/ou radar pédagogique sur la route de la Croix Pan - l'Eglise et la route du Boujamet. Route du Pommier, busage partiel dans le virage et pose d'un regard équipé d'une grille sur la partie déjà enterrée ainsi qu'un caniveau transversal pour canaliser toutes les eaux de pluie. Revêtement de la voie d'accès Résidence Alexander et sur la place de la Galanderie par un revêtement ''bicouche'', travaux pris en charge par la Communauté de Communes.

Les chemins ruraux seront empierrés en mai par l'équipe communale et du personnel des ateliers municipaux équipés de leurs engins de terrassement.

Taille des Haies : les services de l'EDF et du Téléphone (fixe) nous demandent de rappeler aux personnes qui sont concernées, qu'elles sont tenues de tailler les haies qui leur appartiennent sur les zones de passage des câbles afin d'éviter toutes coupures intempestives du réseau lors des épisodes météorologiques violents.

Saint Gilles : la fête patronale sera célébrée le 3 septembre 2017 à 10 h 30 en l'église de Houesville, elle sera suivie du repas des Aînés.
Les traditionnelles brioches seront offertes par la commune.

VIE COURANTE

La course cycliste de Pâques de 2016 a été organisée par le Conseil Communal de Houesville et financée par la Commune, en raison d'une ''mise en sommeil'' du Comité des Fêtes.

Cette épreuve sportive a été créée par les Houesvillais en 1962 et organisée par les différentes équipes qui se sont succédées dans le Comité des Fêtes, le nouveau bureau élu en mai 2016 a décidé de ne pas continuer d'inscrire cette animation dans son calendrier des activités.

2017 n'a pas vu de course cycliste parcourir les rues du village, 2016 ayant été, semble-t-il, la dernière.

Le pique-nique annuel aura lieu sur l'aire de repos du Boujamet le samedi 8 Juillet.

Les illuminations de Noël sont en cours de rajeunissement dans les Ateliers Municipaux, avec en priorité le remplacement des ampoules par des cordons de LED moins gourmands en électricité.

Le terrain dit ''**le jardin des palmiers**'' a été vendu à Monsieur et Madame Koenders pour bâtir un garage.

Le garde marais, Monsieur Frédéric SOREL a quitté ses fonctions à l'issue de la saison 2016, à sa demande. Monsieur Sébastien MIGNOT, qui occupe déjà les fonctions de garde à Chef-du-Pont, le remplacera à compter de la saison 2017.

Internet par Wifi Max, augmentation de puissance grâce au système MIMO pour atteindre à terme les 20 Mo, cela sans augmentation de tarif. Amélioration déjà constatée par les utilisateurs depuis le début de l'année.

Rubrique « Souvenir »

Deux Vétérans américains, présents dès les premières heures du Débarquement et bien connus des Houesvillais, étaient honorés chaleureusement avant de recevoir la Légion d'Honneur.

Harry KULKOWITZ et **Reg ALEXENDER,** le 6 juin 2006, recevaient la médaille d'honneur de notre village.

à gauche, du 114ème Signal Radio/Intelligence Company
à droite, parachutiste de la 101ème Airborne

Ils furent tous les deux très touchés par ces marques de reconnaissance et d'affection par tout un village, après tant d'années. Harry est toujours en vie avec quelques problèmes de santé liés à l'âge, Reg est décédé début 2010, une partie de ses cendres ont été dispersées dans le jardin du souvenir du cimetière de la commune ainsi que dans le champ où il avait touché le sol dans la nuit du 5 au 6 juin 1944.

Saint-Côme-du-Mont

ILLUMINATIONS DE NOËL

Cette année la décoration de notre commune pour les fêtes de Noël a été réalisée par des membres du conseil et quelques bénévoles sous la coordination de Mr Bernard Denis. La boîte à lettres du Père Noël avait été déposée sur la place et nous avons récupéré une dizaine d'enveloppes que nous avons fait suivre au secrétariat du Père Noël afin qu'il puisse y répondre.

ARBRE DE NOËL

Les enfants se sont retrouvés le 11 décembre 2016 à 14h30 dans la salle communale. La troupe Pic et Ly originaire du nord cotentin les a embarqués dans un spectacle « un voyage de rêves » mélangé de magie, jonglerie, équilibrisme, mimes et chants. Pour clôturer ce spectacle les enfants ont entonné la traditionnelle chanson du père Noël qui a fait son apparition avec une brouette chargée de paquets (livres et friandises). L'après-midi s'est terminé autour d'un goûter. Nous remercions Mme Haupais (employée communale) qui avait décoré la salle.

A venir ...

Association des Anciens Combattants avec la participation du conseil municipal : Président Amand LAURENT

La cérémonie commémorative du 73ème anniversaire du Débarquement sera célébrée le 4 juin 2017 à 11h : celle-ci aura lieu sur la place de Saint-Côme-du-Mont en l'honneur du Lieutenant Judels, le Colonel Robert Lee Wolverton ainsi que le Soldat Joseph Beyrle.

Association «le Comité des Fêtes» : Président Bernard DENIS

- Le vendredi 23 juin 2017 aura lieu la fête de la musique animée par Alpha Music. Rendez-vous au terrain des jeunes.

Le traditionnel repas des aînés de la commune historique de Saint-Côme-du-Mont aura lieu comme prévu le dimanche 15 Octobre 2017.

Concernant les aînés, ils sont également invités à certaines manifestations organisées par Carentan Les Marais :

30 juin : Repas champêtre sur l'hippodrome Maurice de Folleville pour les personnes de 75 ans et plus de Carentan les Marais (participation : 13 €).

1er octobre : Théâtre et goûter.

14 décembre : Soirée pour les personnes isolées de 77 ans et plus.

UN PRIX RÉGIONAL POUR THIERRY MARIE

A Saint-Côme-du-Mont le jeudi 2 février 2017, Jean-Denis MESLIN, au titre de sa fonction de Président de la CRMA Normandie entouré des élus locaux, de la direction de la Banque Populaire et du Député Philippe GOSSELIN a décerné le prix régional Stars et Métiers dans la catégorie Innovation Technologique à Thierry MARIE, artisan en métallerie. Il a reçu ce prix pour son prototype de moto la X-Over 900, prototype très remarqué dans le milieu des professionnels de la moto.

https://fr-fr.facebook.com/6tmmotorcycles/

HERVÉ MORIN AU GAEC D'ANTAIN

Le 13 Février 2017 le GAEC d'Antain à Saint-Côme-du-Mont (50) a reçu la visite du Président de la région Normandie Hervé Morin…

…en présence de plusieurs élus dont Pascal Férey, Président de la Chambre d'agriculture de la Manche, Jean-Pierre Lhonneur, Maire de Carentan les Marais et Danièle Giot Maire déléguée de la commune.

La famille Mauger s'est engagée dans une conversion en agriculture biologique qui aboutira à une meilleure valorisation de leur production laitière dès novembre 2017. Pour augmenter leur production et pour optimiser la valeur ajoutée, le GAEC a décidé de créer un atelier de transformation laitière en crème crue et glace.

Leur fille Lucie s'occupe spécifiquement de la commercialisation à la ferme des crèmes glacées, crème fraîche et lait crus, œufs des poules de la ferme.

Retour en images

Saint-Pellerin

Cérémonie du 11 novembre 2016

Vendredi 16 décembre 2016, arbre de Noël

Repas des aînés

Réfection des joints du mur de l'église

Vide-grenier : 20 août prochain - 400 exposants

Les Veys

Après 3 mois de travail en commun avec les 6 communes de Carentan les Marais, le résultat est satisfaisant. L'entente entre les élus est bonne et l'organisation entre les services va se mettre au point tout au long de l'année.

La commune de Les Veys a entrepris des travaux importants en 2016 concernant l'aménagement de la rue de l'église, la place de la mairie et l'accès de l'église. Ces travaux rendent notre bourg plus agréable (voir images ci-contre).

Cette année avec Carentan les Marais, nous avons prévu quelques travaux de débernage et d'encaissement dans les chemins ruraux. Le chemin rural de Coquebourg d'une longueur de 300 mètres qui accède à une exploitation devrait être goudronné.

Nous avons prévu l'achat de 3 chariots pour la salle polyvalente, afin de faciliter le rangement des tables.

Tous les ans, le conseil et les membres du CCAS organisent le repas des Anciens qui a lieu le premier dimanche de novembre sous la houlette de Michel Lechevallier. Cette année, rien ne change et il aura lieu à la même date.

Repas des aînés 2016

Dans **les dates à retenir** : Les Veys Loisirs organise son méchoui le 25 juin avec en même temps un vide grenier dont les emplacements seront gratuits, de même qu'un loto sera organisé le 14 octobre.

Les travaux du bourg

Avant les travaux

Pendant les travaux

Après les travaux

Bourg vu du clocher

Décisions du Co

Réunion du 5 janvier 2017

Compte rendu du Conseil Municipal du 5 janvier 2017

Monsieur Lhonneur procède à l'installation du des 7 Maires délégués et de l'ensemble des conseillers municipaux de la Commune nouvelle ainsi qu'à la formation du bureau pour le déroulement de l'élection du Maire et des Adjoints. Il donne lecture de l'arrêté préfectoral du 22 juillet 2016 portant création de la Commune nouvelle de « Carentan les Marais ». Il est ensuite procédé à l'élection du Maire et des Adjoints, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, la présidence étant assurée par M. Cuvillier, doyen d'âge.

Charte de l'élu local.

En application de l'article L.2121-7 du code Général des Collectivités Territoriales, et immédiatement après l'élection du Maire, Monsieur Lhonneur, Maire donne lecture à l'ensemble du Conseil Municipal de la charte de l'élu local définie à l'article L.1111-1-1 du même code consacré aux conditions d'exercice des mandats municipaux et elle est remise à chaque conseiller.

Charte constitutive de la commune nouvelle de Carentan les Marais

Monsieur Lhonneur rappelle que le projet de charte constitutive de la commune nouvelle de Carentan les Marais a été adopté par les différentes communes historiques.

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance et délibération, approuve la charte constitutive de la commune nouvelle de Carentan les Marais.

Réunion du jeudi 19 janvier 2017

Attribution des indemnités aux Maires, Maires-délégués, Adjoints et Conseillers municipaux délégués

Monsieur Lhonneur, rappelle que conformément à l'esprit de la charte constitutive, les indemnités proposées correspondent globalement au montant précédemment attribué aux maires et aux adjoints dans leur commune d'origine.

Centre communal d'action sociale

Création et ouverture budget.

Par arrêté préfectoral du 22 juillet 2016, la nouvelle commune nouvelle de Carentan les Marais a été créée. Dans son article 6 cet arrêté prévoit la création d'un Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) doté de l'autonomie financière à l'échelle de la commune nouvelle de Carentan les Marais, Brévands, Les Veys et Saint-Pellerin. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité avec effet au 1er janvier 2017 de créer un CCAS doté de l'autonomie financière, de fixer à 8 le nombre de membres élus par le conseil municipal, étant entendu que le conseil d'administration comprendra un nombre égal de membres nommés par le Maire parmi des personnes non membres du conseil municipal qui participent à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune, d'ouvrir le budget du CCAS, de dissoudre les budgets des CCAS des anciennes communes historiques de Carentan les Marais, Brévands, Les Veys et Saint-Pellerin et de les intégrer dans le budget du CCAS .

Commissions instituées et désignation des membres

Commission d'adjudications et d'appel d'offres présidée par J.-P. Lhonneur

-Commission d'appel d'offres pour le groupement de commande constitué pour la gestion des aires d'accueil des gens du voyage : C. Suarez est désigné parmi les membres de la commission d'appel d'offre.

- Commission d'appel d'offres pour le groupement de commande constitué pour la commande de compteurs d'eau, C. Suarez.

– Commission de délégation de services publics présidée par J.-P. Lhonneur

Commision communale pour l'accessibilité, présidée par X. Pareau

Commission des finances, présidée par J.-P. Lhonneur. Animateur D. Giot

Comités consultatifs institués et désignation des membres

- Comité consultatif « voirie », animateur B. Denis

- Comité consultatif « chemins ruraux », animateur J.-C. Haize assisté de D. Hamchin

-Comité consultatif « bâtiments », animateur R. Avisse

- Comité consultatif « Patrimoine religieux », animateur R. Brotin

- Comité consultatif « espaces verts et fleurissement », animateur B. Denis

- Comité consultatif « éclairage public », animateur X. Grawitz

- au syndicat des Polders, Y. Bachelet et C. Catherine

- au syndicat des digues du Grand Vey , P. Sourdin et Ph. Frigot

- Proposition pour la constitution de la commission communale des Impôts : 16 titulaires et 16 suppléants

Délégation du Conseil au Maire

Débat d'orientation budgétaire 2017

Rapport soumis à débats. Contexte du budget 2017 : Passage en commune nouvelle consolidation des budgets antérieurs des communes déléguées ; Maintien des concours de l'Etat aux collectivités locales grâce au passage en commune nouvelle ; revalorisation des valeurs locatives de 0,4 % ; effort de remboursement du capital de la dette important en 2017.

Enjeux du budget 2017 : Contenir l'évolution des charges de fonctionnement malgré le comportement structurellement haussier de certaines dépenses ; maintenir un niveau d'autofinancement élevé nécessaire à la réalisation des investissements programmés par chaque commune déléguée ; ne pas augmenter l'endettement de la commune.

Tarifs Commune de Carentan les Marais

Conformément à l'article 5 de l'arrêté portant création de la commune nouvelle, le conseil municipal décide de la reprise de tous les tarifs institués dans les communes historiques.

Dépenses d'investissement 2017 - Autorisation d'engager, liquider et mandater 25 % des crédits ouverts en 2016.

nseil Municipal

Le Conseil Municipal autorise le Maire, dans l'attente du vote du budget 2017, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets de l'exercice précédent des communes de Brévands , Carentan les Marais, Les Veys et Saint-Pellerin.

Assujettissement TVA

Monsieur le Maire rappelle que l'arrêté préfectoral du 22 juillet 2016 a prévu, en sus du budget principal, la création des budgets annexes suivants : service des eaux, service assainissement, lotissement nouveau quartier, lotissement zone de mixité tripiéville, lotissement clos bataille 2, lotissement boulevard du cotentin, lotissement chemin du passeux, lotissement communal le clos ferage et lotissement communal M.G. Quentin. Il y a donc lieu d'assujettir ces budgets à la TVA.

En ce qui concerne le budget principal, il y lieu également d'assujettir à la TVA le camping, le cinéma, les zones industrielles, jardin de la mer, bâtiment artisanal.

Tableau des emplois

Monsieur le Maire propose d'établir le tableau des emplois de la commune de Carentan les Marais afin de tenir compte de la fusion des communes historiques. Dans le cadre de la réorganisation des services administratifs suite au départ en retraite du Directeur Général des Services, il est précisé qu'un emploi de rédacteur principal deuxième classe est créé.

Conditions de participation au financement de la protection sociale complémentaire

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'accorder à partir du 1er janvier 2017, une participation au financement des contrats et règlements labellisés pour tout agent employé au moins trois mois, après présentation des pièces justificatives, de fixer dans un but d'intérêt social, une participation dont le montant mensuel serait de 20 € par agent pour le risque santé et/ou prévoyance et 5 € par enfant à charge au sens du Supplément Familial de Traitement, d'autoriser le Maire à verser le montant de la participation de la commune de Carentan les Marais à l'agent.

Détermination du taux de promotion d'avancement de grade.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer le taux de promotion d'avancement de grade à 100 % pour chacun des grades du tableau des emplois de la commune de Carentan les Marais.

Autorisation pour le recrutement d'agents non-titulaires en application de l'article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'autoriser le Maire à procéder au recrutement d'agents non titulaires pour faire face à un besoin lié, à un accroissement temporaire de l'activité, pour une durée maximale de douze mois, un accroissement saisonnier d'activité, pour une durée maximale de six mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement de contrat, pendant une période de douze mois consécutifs.

Autorisation d'embauches ou de renouvellements de contrats aidés

Mise en place du régime indemnitaire pour les agents de la commune de Carentan les Marais relevant des diverses filières de la fonction publique territoriale.

Adhésoin au régime d'assurance chômage

Adhésion au CDAS de la Commune de Carentan les Marais pour le personnel communal.

Dérogation aux travaux réglementés en vue d'accueillir des jeunes mineurs âgés d'au moins 15 ans et moins de 18 ans en formation professionnelle

Aménagement d'une maison de santé pluridi-professionnelles - Demande de subventions.

Monsieur le Maire indique qu'afin d'envisager une cession de l'ancienne clinique, il convient de déplacer le cabinet de radiologie. Monsieur le Maire propose de réhabiliter un local actuellement inutilisé au sein de l'hôpital pour y placer le cabinet de radiologie ainsi que le laboratoire d'analyses médicales. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil Municipal donne son accord pour la réalisation de ces travaux, approuve le plan de financement de l'opération, s'engage à inscrire les crédits correspondants au budget 2017, sollicite l'aide de l'état pour ce type d'investissement au titre de la DETR ou tout autre type de subvention.

Restauration du portail de l'ancienne clinique de Carentan - Demande de subventions

Le porche de l'ancienne clinique de Carentan a été intégralement rénové. Monsieur le Maire précise qu'il convient maintenant de restaurer le portail en bois pour le remettre en place. Le coût de la rénovation s'établit à 6 000 € HT. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité la réalisation des travaux de rénovation du portail, s'engage à inscrire les crédits au budget 2017, autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès de tout partenaire qui pourrait apporter son concours.

RSA

NOMBRE D'ALLOCATAIRES DU REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE

	CARENTAN LES MARAIS
31 JANVIER 2017	175

Etat-Civil

Du 1er octobre 2016 au 28 février 2017 - Brévands

Décès

Le 05.01.2017 Renée MAUGER

- Carentan

Naissances

Le 02.10.2016 Meïlyne MOURA BLOCK
Le 14.10.2016 Lilou LERÉVÉREND
Le 26.10.2016 Jade HEROUT
Le 29.10.2016 Jahya SOUMAÏLA
Le 10.12.2016 Noëlyne COLLAERT
Le 20.01.2017 Nino LEQUERTIER
Le 21.01.2017 Linaya BIASCH
Le 02.02.2017 Tayler LANGLOIS
Le 02.02.2017 Loane PICOT
Le 10.02.2017 Léonie LEBRANCHU
Le 26.02.2017 Gabin BARBEY

Mariages

Le 08.10.2016 Alain CARNEIRO, chirurgien-dentiste et Marie-Anne VALLÉE, chirurgien-dentiste
Le 23.12.2016 Ludovic NATIVEL, visiteur médical et Jill MARQUET, courtier financier

Décès

Le 10.10.2016 Geneviève LEROY
Le 15.10.2016 Marc ROUSSEL
Le 21.10.2016 Monique LEMONNIER veuve DANSE
Le 26.10.2016 Juliette MARIE veuve SOREL
Le 03.11.2016 Marie-Joseph BERTEAUX épouse ROSE
Le 04.11.2016 Joseph MAUGER
Le 07.11.2016 Lucien MINERBE
Le 08.11.2016 Thérèse PITREY veuve JEANNE
Le 14.11.2016 Joseph FRERET
Le 16.11.2016 Louis DELAUNEY
Le 17.11.2016 Nicholas STUART
Le 19.11.2016 Marie AUDOUARD épouse ONFROY
Le 26.11.2016 Denise DELALANDE veuve MAUDUIT
Le 27.11.2016 Véronique ALIX épouse DESMOULIN
Le 29.11.2016 Madeleine DAUVERS veuve THOMINE
Le 01.12.2016 Ginette BLANC épouse DEPAULY
Le 11.12.2016 Joséphine HAUTECOEUR veuve GOUBERT
Le 16.12.2016 Raymond ABDON
Le 17.12.2016 François MARTIN
Le 19.12.2016 Josiane TOMBOIS veuve PENNETIER
Le 25.12.2016 Yolande MARGUERITE veuve FONTAINE
Le 29.12.2016 Elisabeth GÉHAN épouse LE BOLAIRE
Le 31.12.2016 Bernard RICHARD
Le 02.01.2017 Monique ILLIEN veuve FORTIN
Le 03.01.2017 Jeannine LEGIGAN veuve AVOINE
Le 04.01.2017 Raymond BRETAGNE
Le 08.01.2017 Paulette BROTHELANDE
Le 08.01.2017 Lucien JEANNE
Le 10.01.2017 Marguerite FAUVEL veuve HOUTTEVILLE
Le 11.01.2017 Louis DECORPS
Le 12.01.2017 Albert LAJOYE
Le 13.01.2017 Michel MARIE
Le 14.01.2017 Mariannick MARGUERITTE
Le 18.01.2017 Gilbert PIQUOT
Le 19.01.2017 Madeleine LIOT veuve LEVÊQUE
Le 29.01.2017 Madeleine LEPRESLE veuve VASCHE
Le 31.01.2017 Louise GRANDIN
Le 03.02.2017 Louis MARIE
Le 10.02.2017 Roseline TAILLEPIED veuve MARIE
Le 11.02.2017 Germaine PAREY épouse FORTIN
Le 15.02.2017 Régis SORET
Le 16.02.2017 Michelle LANGLOIS épouse THORAVAL
Le 17.02.2017 Annie GAILLARD
Le 21.02.2017 Denise BEUVE veuve TOURRAINNE
Le 23.02.2017 Juliette CAILLOT épouse LENOIR
Le 24.02.2017 Odette POTTIER veuve LETENNEUR
Le 24.02.2017 Danielle GUILBERT veuve MÉNIELLE
Le 26.02.2017 Simonne ROUAULT veuve THOMAIN
Le 28.02.2017 Fabienne WESS

Etat-Civil

Du 1er octobre 2016 au 28 février 2017 - Houesville

Décès

Le 17.11.2016 Claude PROCHET

Le 24.02.2017 Jean-Jacques DELAFORGE

- Les Veys

Naissances

Le 24.10.2016 Enoïs FAIVRE
Le 31.01.2017 Gabin HAUCOURT

Le 07.02.2017 Mia JOURDAINNE

Décès

Le 06.10.2016 Marcel COHAT

Le 15.01.2017 Micheline MIGNON

- Saint-Côme-du-Mont

Naissances

Le 14.01.2017 Yanaëlle JEANNE ANQUETIL

Mariage

Le 18.01.2017 Philippe PLANCHON, maçon et Béatrice LEBELANGER, agent hospitalier

Décès

Le 05.10.2016 Marcelle DRIANCOURT

- Saint-Pellerin

Naissances

Le 09.03.2017 Lilou Voisin

Décès

Le 07.03.2017 Alain LAVOLE

Gros plan sur...

La clinique vétérinaire des marais

Clinique des Marais - 02 33 42 13 09
Rond-Point du marché- 50500 Carentan les Marais

Les équipements

- 2 salles d'opération
- 1 salle d'hospitalisation pour veaux
- 1 salle d'examen pour chevaux
- 1 salle d'anesthésie pour chevaux
- 1 laboratoire
- 1 salle d'imagerie (radio, échographie...)
- 3 chenils pour 17 places
- 2 boxes chevaux
- 1 salle de réunion
- 1 accueil

De la 101e Airborne à la route américaine

En 1986, deux cabinets carentanais composés chacun de 2 vétérinaires se regroupent et s'installent rue 101e Airborne. Malgré l'avantage d'être situé en centre-ville, les locaux devenus étroits, n'offraient pas la possibilité d'une extension et la sortie du parking n'était pas évidente. L'opportunité d'acquérir un terrain sur la zone du foirail s'est présentée. C'est ainsi que le 1er octobre 2013 la clinique vétérinaire fraîchement construite a ouvert ses portes route américaine. Sur un ensemble de 4 000 m², la structure a permis la mise aux normes des technicités, offre le confort aux praticiens comme aux animaux et dispose d'un potentiel de développement.

Le Docteur Pasternak nous présente des locaux confortables que ce soit pour les praticiens ou les animaux

Le laboratoire

L'équipe

- 4 vétérinaires associés de la SCP : les Docteurs Pasternak, Delajarraud, Roy et Truffert
- 2 vétérinaires salariés : les Docteurs Rocques et Blanchemain
- 4 ASV (assistantes spécialisées vétérinaires) : Nathalie, Véronique, Justine et Anne-Sophie
- 2 femmes de ménage
- Jorge, le chat

L'équipe (Absents de la photo : Nathalie et le Docteur Rocques)

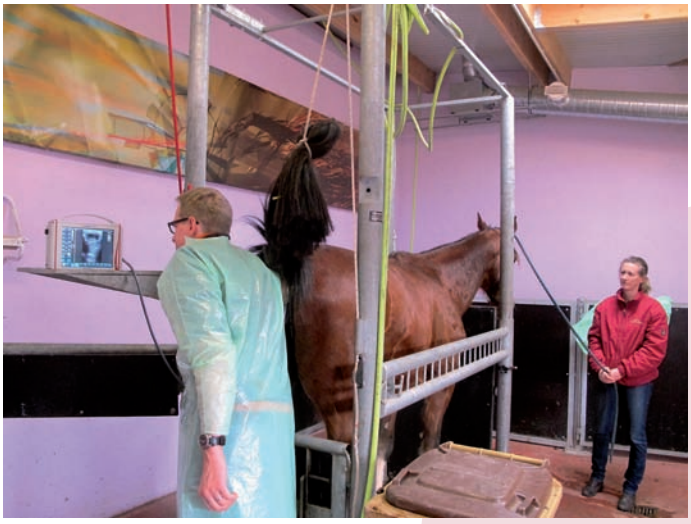

Echographie pratiquée par le docteur Roy

QUESTIONS À... NICOLAS PASTERNAK

Chaque vétérinaire est-il polyvalent ou avez-vous des spécialités ?
Même si chacun des 6 vétérinaires peut intervenir auprès d'animaux de toutes espèces, nous pouvons dire que 2 d'entre nous sont plus spécialisés en milieu rural, les autres en filière canine ou équine. Nous sommes tous dermatologues, gynécologues, cardiologues, chirurgiens, pharmaciens.
Grâce à cette polyvalence, et en cas d'urgence, la clinique propose une garde 7 jours/7.
La différence avec la médecine humaine c'est que nos actes ne sont pas remboursés alors que notre métier demande presque la même technicité.

Quel est votre rayon géographique d'intervention ?
Malgré le phénomène de désertification médicale que les vétérinaires connaissent également, la Manche est plutôt bien dotée et le maillage bien fait. Notre rayon d'intervention se situe à 15 km autour de Carentan.

Comment devient-on vétérinaire ?
La voie la plus commune c'est celle qui nous emmène d'un BAC S à 2 ans d'école préparatoire puis 5 ans d'école vétérinaire. Il existe 4 écoles en France : Lyon, Paris, Toulouse et Nantes.
Un concours parallèle d'accès à l'école est possible aussi pour des BAC Pro ou BTS agricoles, cette deuxième voie représente environ 15 % de la promotion.

Comment gérez-vous les différents comportements des propriétaires en fonction du degré d'affect pour leur animal ?
Chaque personne a un comportement différent, nous devons évaluer la situation et adopter le bon degré d'empathie, nous sommes donc un peu psychologues aussi. Il faut trouver le bon équilibre entre ce qui est bon pour l'animal et ce que veut le propriétaire.
La difficulté est de faire les bons choix, adaptés à la situation (qu'elle soit économique ou affective) des propriétaires (nos clients), des animaux (nos patients). Cet équilibre n'est pas toujours facile notamment en milieu rural.

Vous est-il déjà arrivé de refuser de prendre en charge un animal ?
Nous n'avons pas le droit de refuser, nous examinons toujours l'animal. Nous pouvons être amenés à refuser d'intervenir pour des raisons de compétence. A ce moment-là nous orientons vers un autre professionnel ou bien nous nous donnons le temps de nous informer plus en détails sur le problème avant de faire quoi que ce soit mais nous ne refusons jamais de recevoir.

Que pensez-vous des NAC (nouveaux animaux de compagnie) ?
Ce sont des effets de mode, c'est parfois amusant, cela change de l'ordinaire. On a eu par exemple la mode des furets, des hamsters russes, des cochons d'inde. Nous avons pour eux des cages pour rongeurs. Mais cela reste marginal.

En 30 ans de métier, quelle est l'intervention la plus cocasse que vous ayez eu à assurer ?
Ce qui me vient là à l'esprit c'est le kilo de cailloux que nous avons retiré de l'estomac d'un chien ou bien la naissance de veaux quadruplés qui ont survécu à Sainteny.

La prévention et la sensibilisation à la cause animale prennent une part importante dans votre métier ?
Oui, la médecine préventive est une part importante de notre activité. Nous sommes évidemment sensibles au bien-être animal quel qu'il soit. L'abandon ou la maltraitance font partie de nos préoccupations.
D'autre part, je remarque qu'en milieu rural le niveau technique et les conditions de vie des animaux se sont considérablement améliorées.

Avez-vous des craintes, des attentes particulières liées à votre activité ?
Notre crainte principale concerne l'évolution réglementaire possible de la profession. Nous avons un statut particulier : on prescrit ce que l'on vend et cela est mal perçu, mal compris. Mais il faut comprendre qu'un autre système ne serait pas plus efficace pour les éleveurs, et la vente libre des médicaments pour les animaux ne garantirait plus la protection du consommateur.

Vous avez parlé de désertification médicale tout comme pour les médecins généralistes ?
Notre clinique a connu trois départs à la retraite en peu de temps. Sans ce nouveau bâtiment et ses conditions de travail nous n'aurions très certainement pas trouvé de nouveaux confrères. La construction de la clinique était la condition pour le maintien de l'activité et c'est pour cela qu'à quelques mois de leur départ nos trois collègues avaient accepté de s'investir dans l'aventure.

Quels sont les avantages/inconvénients de votre localisation ?
Je ne suis pas d'ici, c'est mon travail qui m'a amené dans ce berceau du lait, du bovin et du cheval. La région offre un environnement intéressant pour l'exercice de notre profession et pour les conditions de vie des animaux. Carentan a la chance d'être desservie par la RN 13 et la gare, il faut absolument conserver cette dernière.
Quant à notre localisation route américaine, nous étions les premiers, nous avons pu choisir le terrain et sa superficie, notre accès est pratique et cette situation nous offre une belle vitrine. Le seul inconvénient est rencontré par les personnes qui viennent à pied : il n'y a pas de trottoir.
Nous voyons l'évolution de la zone du Foirail d'un bon œil, toute nouvelle implantation qu'elle intervienne ici ou ailleurs sur la commune est une bonne chose.

Compteur Linky

Nouveau compteur électrique type « communicant », modèle Linky

Enedis (ex EDF), est chargée de remplacer tous les compteurs actuels, par des compteurs électriques de nouvelle génération dits : Communiquants.

C'est-à-dire que le compteur de votre habitation transférera automatiquement une fois par jour vers un concentrateur, votre consommation journalière, puis le concentrateur retransmettra la collecte de données vers les Services Enedis pour facturation.

L'ensemble des informations concernant la mise en place, le fonctionnement, avantages, inconvénients et questions diverses sont consultables sur le site Internet : www.enedis.fr/Linky ou par courrier à l'adresse du centre Enedis dont vous dépendez.

A titre indicatif et sans tenir compte d'éventuels résultats d'analyses en cours et/ou futures, le schéma ci-dessous, permet de situer les possibles nuisances de ce nouveau dispositif dans notre environnement

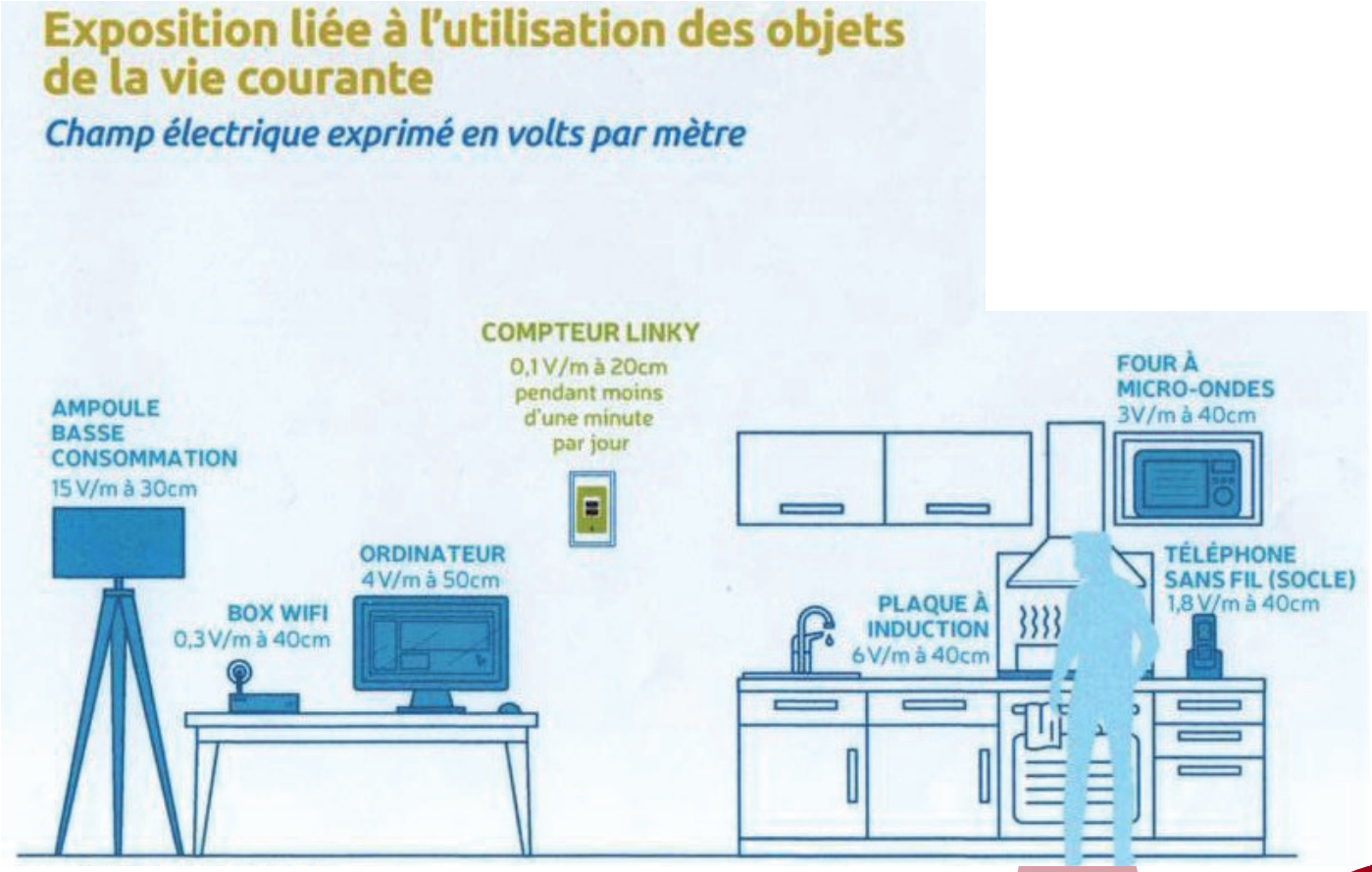

Source : ANFR CSTB ENEDIS 2016

Le compteur Linky, c'est quoi ?

Le compteur Linky est un compteur d'électricité de nouvelle génération. Un compteur de la même taille que celui que vous avez actuellement chez vous, et qui utilisera les mêmes branchements.
La différence ? Grâce à ses caractéristiques techniques, le compteur Linky rend possible la mise en place de nouveaux services, accessibles à tous.

Le compteur Linky chez moi, pour quoi faire ?

Le réseau de distribution d'électricité évolue, pour vous apporter une meilleure qualité d'électricité. Grâce aux compteurs Linky installés dans tous les foyers, Enedis pourra piloter le réseau plus efficacement (automatisation de la relève des compteurs, y compris pour la production d'électricité issue des énergies renouvelables). Le compteur Linky facilitera vos économies d'énergie notamment par un accès simplifié à vos consommations.
Enedis s'engage à traiter vos données à caractère personnel conformément à la loi Informatique et Libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978.

Le compteur Linky, élément indispensable

Le compteur Linky, comme l'ensemble des nouvelles technologies déployées sur le réseau, va permettre à Enedis de localiser les pannes à distance et d'intervenir au plus vite pour réparer. Le réseau de distribution s'adapte pour permettre le développement des énergies renouvelables (éoliennes, panneaux photovoltaïques,...) et l'augmentation du nombre de véhicules électriques.

Les raisons d'être du compteur Linky

Le compteur Linky s'inscrit dans le contexte global de la transition énergétique : faire des économies d'énergie, augmenter la part des énergies renouvelables et ainsi réduire les émissions de CO_2.
Cette nouvelle façon de consommer et de produire nécessite un réseau de distribution d'électricité encore plus « intelligent » (smart grid), dont le compteur Linky est l'un des éléments incontournables.

Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité. Elle développe, exploite, modernise le réseau électrique et gère les données associées. Elle réalise les raccordements, le dépannage 24h/24, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques indépendamment du fournisseur d'électricité que vous avez choisi.

SCANNEZ-MOI ! d'informations sur **www.enedis.fr/Linky**

ENEDIS L'ELECTRICITE EN RESEAU

ERDF Enedis

Mes avantages avec le compteur Linky

Le compteur Linky m'apporte plusieurs services immédiats destinés à me faciliter la vie. Je vais devenir un consomm'acteur !

Relevé automatique de ma consommation

AVANT
La plupart du temps, les relevés se faisaient sur rendez-vous.

AVEC LE COMPTEUR LINKY
Mes relevés se font à distance.

Adapter la puissance de mon compteur

AVANT
Si je voulais changer la puissance de mon compteur et modifier mon contrat, je devais prendre rendez-vous pour le passage d'un technicien.

AVEC LE COMPTEUR LINKY
Plus d'attente ni de rendez-vous, le changement est fait à distance en moins de 24 heures.

Avoir accès à de nouvelles offres

AVANT
Seul mon chauffe-eau se déclenchait à distance sur les heures creuses.

AVEC LE COMPTEUR LINKY
Je peux profiter de nouvelles offres de mon fournisseur d'électricité et piloter mes appareils électro-ménagers plus facilement.

Emménager en toute simplicité

AVANT
Pour avoir l'électricité dans mon nouveau logement, je devais attendre le passage d'un technicien dans les 5 jours.

AVEC LE COMPTEUR LINKY
En moins de 24 heures, tout est réglé à distance.

Mieux maîtriser ma consommation

AVANT
Ma consommation réelle n'était relevée que tous les six mois environ.

AVEC LE COMPTEUR LINKY
Je peux suivre ma consommation sur un site Internet, mieux la comprendre et agir pour la maîtriser.

ESPACE PERSONNEL

Pour maîtriser votre demande d'électricité, suivez vos consommations au sein de votre espace personnel en accédant à :
- Vos consommations jour par jour
- L'historique de vos consommations
- Des comparaisons

Connectez-vous sur www.enedis.fr/Linky

Le projet de généralisation du compteur Linky est financièrement équilibré : les gains engendrés par le nouveau compteur (diminution des pertes et des interventions) viendront couvrir les dépenses engagées par Enedis. La pose du compteur ne coûtera rien au client.

Agenda des manifestations

Juin 2017

★ Programme 73ème • cf. brochure spéciale

★ Jumelage Carentan/Selby • 2 juin

★ Tournoi international de foot les irRéductibles • 3 et 4 juin
Stade Alphonse Laurent

★ Vide-grenier • 11 juin
Brévands

★ 44ème randonnée «Cap sur le Cotentin» • 16 juin

★ La Cerentola • 20 juin
Opéra en direct au cinéma à 19h15

★ Fête de la musique • 23 juin
Saint-Côme-du-Mont (bourg)

★ Départ des Roses de la Manche • 24 juin
17h00 départ du Haut-Dick

★ Méchoui - Vide-grenier • 25 juin
Les Veys

★ Méchoui • 25 juin
Brévands

★ Fête du Sport • 25 juin
Port de plaisance

★ Repas champêtre des Seniors • 30 juin
Hippodrome

Juillet 2017

★ Don du Sang • 5 juillet
de 14h00 à 18h30 à la salle des fêtes

★ Cyclisme • 7 juillet
4ème manche du Super Manchot

★ Pique-Nique • 8 juillet
Houesville (Aire de repos du Boujamet)

★ Défilé des cavaliers du championnat de France des As de saut d'obstacles • 13 juillet
18h30 à 19h30 du centre-ville vers le port

★ Feu d'artifice • 13 juillet
Port de plaisance

Juillet 2017

★ Peintres en Cotentin • du 21 juillet au 4 août
Gymnase du Haut-Dick de 15h00 à 19h00

★ Fête de l'eau • 22 et 23 juillet
Port de plaisance

Août 2017

★ Braderie des commerçants • 6 août
Centre-Ville

★ Vide-grenier • 20 août
Saint-Pellerin

★ Fête patronale • 15 août
Brévands

★ Don du Sang • 29 août
de 14h00 à 18h30 à la salle des fêtes

Septembre 2017

★ Forum des associations • 2 septembre
Gymnase du Haut-Dick

★ Journées du Patrimoine • 16 et 17 septembre
Gymnase du Haut-Dick

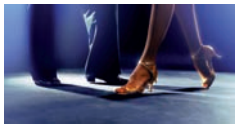

★ Thé dansant • 28 septembre
Stéphane Fauny
14h à la salle des fêtes

★ Fête aux Normands • 30 septembre et 1er octobre
Port de plaisance

Octobre 2017

★ Théâtre et goûter • 1er octobre
Saint-Côme-du-Mont

★ Mange ta soupe • 20, 21 et 22 octobre

★ Loto • 21 octobre
Les Veys

★ Triathlon des Marais • 22 octobre

★ Thé dansant • 26 octobre
Didier Gilbert
14h à la salle des fêtes

★ Repas des aînés • 29 octobre
salle des fêtes

Carentan les Marais
Bulletin d'informations municipales
Juin 2017
www.ville-carentan.fr

Directeur de la publication : Jean-Pierre Lhonneur. Responsable de la rédaction : Annie-France Fossard.
Responsable de la conception : Audrey Hasley. Ont participé à la rédaction : J.-P. Lhonneur, A.-F. Fossard, A.-S. Fossard, S. Lesné, A. Hasley, Y. Luthi-Maire, O. Becquerelle, M. Jean, A. Delavaux, C. Bacheley, M. Néel, J.-C. Haize, N. Legastelois, A. Lecouturier, J. Miclot, M. Montigny, C. Bach-Thai, A.De Monfumat. Crédits photos : R. Martin, A. Hasley, G. Lhonneur, A.-F. Fossard, TECAM, P. Lasser Architecte d.e.s.a, Egis, Fotolia, A. Delavaux, B. Denis, N. Legastelois, Enedis, Clinique vétérinaire des marais, Médiathèque, Mairies déléguées d'Angoville-au-Plain, Brévands, Houesville, Saint-Côme-du-Mont, Saint-Pellerin et Les Veys, Service des Sports, Les roses de la Manche. Imprimerie : Graphilys